

COMMUNE DE MUS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le vendredi 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Armelle GROSJEAN est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe, M. Philippe CABOT, 2^{ème} Adjoint.
Mesdames et Messieurs Patrick FAMEL, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Philippe POUJOL, Magali RABANIT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents**Etaient excusés :**

Madame Yaëlle BECHARD qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE
Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CABOT
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN
Monsieur Jean-Louis BLANC qui a donné pouvoir à Madame Emilie GACHON CARRETTE
Monsieur Etienne RAGOT qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick FAMEL.

Était absent :

Monsieur Frédéric AUSSEL

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Modification du BP 2022.**
2. **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – exercice 2021**
3. **Déclassement voie communale – Sentier des Combes**
4. **Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets**
5. **PUP**
6. **Mur de soutènement – rue de la Grand Terre et demande de subvention au titre de la DETR spéciale**
7. **Révision des loyers**
8. **Modification simplifiée du PLU**
9. **Réseau de chaleur (CCRVV)**
10. **Questions diverses**

058-2022 REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire propose de réviser les montants des loyers appliqués aux biens communaux. Il explique que l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE pour le 3^{ème} trimestre 2022 ne pouvant pas excéder 3,5 % en métropole, il s'établit à 136.27, soit une évolution annuelle de 3,49 %.

Il suggère d'appliquer une augmentation des loyers des logements communaux pour 2023 comme suit :

Logement 7 rue de la Grand Terre (2 pièces) Loyer actuel de 500 €

$(500 \times 136.27) / 131.67^* = 517.47$

Logement 8 rue de l'Eglise (3 pièces) loyer actuel de 570 €

$(570 \times 136.27) / 131.67 = 589.91 \text{ €}$

Logement 8 rue de l'Eglise (studio) loyer actuel de 300 €

$(300 \times 136.27) / 131.67 = 310.48 \text{ €}$

* Indice 2021

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal passent au vote.

Ils décident d'appliquer l'augmentation des loyers des logements communaux pour 2023 comme présenté ci-dessus.

VOTE :

Voix pour = 14

Voix contre = 0

Abstention = 0

Pour copie conforme,
A Mus, le 19 décembre 2022,

La secrétaire de séance,

Armelle GROSJEAN

Le Maire,



Patrick BENEZECH